

# LE MONDE

Siège Terminus, 1<sup>er</sup> virage à gauche  
après l'Hôtel Terminus en venant  
du Rond point Grand Hôtel.

CEL : 90.06.78.46 / 96.27.0196

E-mail: [lemonde\\_niger1@yahoo.fr](mailto:lemonde_niger1@yahoo.fr)

## D'AUJOURD'HUI

RCCM-NI-NIA-2014-B-2269 / NIF:297 59/S

3<sup>ème</sup> année:

N°239 DU MERCREDI  
10 MAI 2017

PRIX : 300 F

**Hebdomadaire nigérien d'informations générales et d'analyse**

### Guri "Tchiouta"

# Les vieilleries de la Renaissance qui ont mis le pays sur cale !



*Entretien/cas de discrimination à la FSEJ*

## Une mère porte plainte contre l'université



*Renvoyée de l'université à cause de la maladie de sa fille, Dr Shérif se confie au Monde d'Aujourd'hui : « Chaque enfant de ce pays doit avoir la possibilité d'accéder aux soins de qualité, indépendamment du statut socio-professionnel de ses parents. Et aucune mère ne mérite de perdre son emploi à cause de la gravité de l'état de santé de son enfant. » Lire page 4-5*

# Les points sur les i

**Saïdou Bakari, Malla Ari et Idé Kalilou ont payé de leur liberté leur opposition à ce pouvoir inique. Ils gardent prison depuis des mois, exactement comme dans un régime d'exception où on vous prend, vous jette en prison, sans aucune justification**

La lutte de peuples volés et martyrisés comme celui du Niger a toujours été, partout dans ce vaste monde, une opportunité macabre pour certains de se faire de l'argent, en faisant le sale boulot, souvent dans une totale insouciance pour le lendemain. Un lendemain dont ils n'ont pas la clé et qui pourrait être un autre jour. Comme en France où des soleils viennent de s'éteindre, le Niger n'échappera pas à ce dogme divin : demain est un autre jour. Or, il se trouve que chez nous, des gens ont, dans certains cas, juré, la main sur le Saint Coran, de ne « jamais trahir ou travestir les aspirations du peuple nigérien » et demandé qu'ils subissent les rigueurs de la loi si, jamais, ils trahissent ce serment. La loi ? Ils l'ont maquillée à leur image de telle sorte que les Nigériens ont l'intime conviction que la justice au Niger, c'est Mahamadou Issoufou.

Voici quelques cas qui montrent que la loi, c'est Mahamadou Issoufou.

Sani Atiya est interpellé et embastillé, loin de son Gobir natal. Le grief est grave. Il est accusé de trafic de drogue, mais curieusement, on le libère sans jamais qu'un juge l'ait vu parce que, simplement, Ibrahim Yacoubou a décidé de soutenir Mahamadou Issoufou au second tour de la présidentielle de février-mars 2016. Sans aucune gêne ! Récemment, le journaliste Baba Alpha, son père et deux autres proches de Malika Issoufou, sont accusés de faux et usage de faux. Omar Sidi, auteur du délit incriminé mais conseiller à la présidence, obtient une liberté provisoire alors qu'elle a été refusée à Baba Alpha et à son père. Les mœurs sont sauvées et Malika a désormais la conscience tranquille.

Il y a deux jours à peine, dans le scandale Mukuri, Danté, Assogba et Zarami (un membre du Bureau exécutif du Pnds Tarayya), incarcérés depuis quelque temps, sont également libérés, après une visite de quelques ténors de ce parti, tandis que les autres prévenus gardent prison.

Auparavant, c'est Zakou Djibo, longtemps accusé par Mahamadou Issoufou, d'être le plus grand mal du Niger, qui est « rassuré », puis recruté pour la mobilisation autour de la candidature de Mahamadou Issoufou dès lors qu'il a adhéré au Pnds Tarayya. Et c'est loin d'être terminé.

Lorsque examinez l'autre côté de la médaille, il est aussi vilain que la face, ignoble, qui vient d'être présentée, faisant

découvrir l'injustice infligée à des citoyens auxquels, objectivement, on n'a rien à reprocher, mais que l'on a jetés en prison en raison de leur appartenance politique. Saïdou Bakari, Malla Ari et Idé Kalilou ont payé de leur liberté leur opposition à ce pouvoir inique. Ils gardent prison depuis des mois, exactement comme dans un régime d'exception où on vous prend, vous jette en prison sans aucune justification.

Voici tant de cas, multiples, qui prouvent à suffisance que la loi au Niger, c'est Mahamadou Issoufou. Ceux qui s'y plient sont épargnés de la prison ; ceux qui s'y opposent savent à quoi s'en tenir. Tel est le Niger de Mahamadou Issoufou. Telle est la loi au Niger, dictée et exécutée selon la volonté des tenants du pouvoir.

Mais, il y a, malheureusement pour eux, une autre loi, non visible mais plus implacable que celle qu'ils incarnent si mal. Une loi qu'ils ont, soit méprisée, soit ignorée, se faisant ainsi adeptes invétérés de l'existentialisme d'un certain Sartre. Cette loi est lente à se manifester, mais elle finira toujours par faire plier les plus durs, les plus caïds. Gare, alors, à ceux qui, dans l'indifférence de l'intérêt général, dans le mépris de la liberté des autres, dans l'insouciance d'un lendemain dont ils n'ont pas la clé, ont régulièrement agi à perpétuer des délits pour contribuer à l'assise et à la promotion d'un parti-Etat.

Qu'ils aient succombé à la séduction maléfique de l'argent ou qu'ils l'aient fait de tout cœur parce que partageant cet idéal de règne sans partage et sans fin que caresse Mahamadou Issoufou, le résultat est le même : ils ont contribué à enfoncer le Niger dans les méandres d'un passé sombre et peu glorieux. Autant ils savent parfaitement qu'ils sont en train, par leurs pouvoirs du moment, d'agir à consolider un pouvoir inéquitable, injuste et insoutenable ; autant, ils doivent savoir dès à présent qu'ils paieront, un jour, le prix de leurs forfaitures. Qu'ils soient juges, hauts commis de l'État ou encore représentants des Forces de l'ordre, il est préférable de savoir raison garder et agir conformément aux lois. Car ceux qui vous donnent des injonctions à exécuter, particulièrement lorsqu'elles sont manifestement illégales, ne seront pas toujours là pour vous tirer d'affaire. Au contraire, dans une situation de reddition des comptes obligée, ils auront tendance à nier toute responsabilité dans les actes que

vous avez posés.

Avis, donc, à ceux qui ont régulièrement exécuté des injonctions politiques, sans se rendre compte que la fin ne justifie pas toujours les moyens et que la force, la brutalité et l'oppression en l'occurrence ne permettent pas forcément de s'imposer à la volonté populaire. Mahamadou Issoufou n'a manifestement rien d'un bon élève. Il n'a pas retenu ou pas voulu retenir, que les coups de haches et de manchettes, même très virulents, n'ont jamais eu raison de la démocratie nigérienne, du goût de liberté et de justice des Nigériens. Amasser les ressources de l'État pour en faire un trésor de guerre ne permet, tout au plus, que d'acheter la conscience de quelques aventuriers en quête de subsides. Ça ne permet pas d'anéantir toutes les volontés et toutes les forces — et Dieu seul sait qu'elles sont nombreuses et indomptables — qui donneraient tout pour défendre le NIGER. Le Niger tel que le veulent l'écrasante majorité de ses filles et de ses fils, c'est-à-dire un Niger de concorde, de justice et de démocratie véritable, empreinte de tolérance et de respect mutuel entre adversaires.

Mahamadou Issoufou n'a, manifestement, rien retenu du passé et sa volonté, clairement exprimée à travers le conseil des ministres du jeudi 27 avril 2017, est incontestablement de devenir ce que laissaient entrevoir, déjà, au moins trois de ses actes forts : les 52 jours de grève illimitée lorsqu'il était Premier ministre de Mahamane Ousmane ; le coup d'éclat populaire qu'il a dirigé pour faire sortir Sanoussi Jackou des locaux de la Police judiciaire où il était gardé à vue et enfin le hold-up électoral de février-mars 2016. La modification demandée de l'article 47 de la Constitution, entre autres, ne traduit pas autre chose que la perversion achevée d'un pouvoir fortement contesté mais qui cherche les moyens, s'il le faut au prix fort, d'imposer une démocratie taillée sur mesure dans laquelle le Grand timonier dicte les règles de conduite des citoyens et détermine qui doit jouir de ses droits et qui doit en être privé.

Pourtant, rien n'est encore écrit et demain peut être un autre jour. Alors, gare à ceux qui ont suivi ou qui vont suivre la voie de la cupidité et de la bêtise en exécutant des ordres manifestement illégaux.

**Mallami Boucar**



## Guri "Tchiouta"

# Les vieilleries de la Renaissance qui ont mis le pays sur cale !

*Tchiouta* veut dire tromperie en langue haoussa. De tromperies, Dieu sait que les Nigériens en vivent depuis plus de 6 ans maintenant. C'est le cas avec cette centrale thermique diesel de Gourou Banda que les détracteurs appellent Gorou « banza » pompeusement inauguré pour améliorer la fourniture de l'énergie électrique. Supposé produire 65 Mégawatts, la centrale n'a véritablement rien changé dans le calvaire que vivent les populations à cause des coupures d'électricité. D'un coup exorbitant de 75 milliards, la centrale de Gorou Banda reste un véritable gâchis dont la réalisation n'aurait, finalement, et jusqu'à preuve du contraire servi à rien du tout. Restons largement dépendant du généreux Nigéria et nos capacités de production ne semblent avoir bougé d'un iota. Tout ça, pour ça ! Tout porte à ne pas donner tort à ceux qui prétendent que les groupes installés ne seraient, soit pas neufs, soit qu'ils ne répondent pas à la situation. Quoi qu'il en soit, on a perdu beaucoup d'argent. Inutilement.

Pourtant, Gorou Banda n'est pas le chef-d'œuvre des *tchiouta* du régime en place. On se rappelle que le directeur de cabinet du président de la République Hassoumi Massoudou, nous avait acheté un vieil avion d'occasion à plus de 20 milliards. C'est dire que l'homme au centre de l'uraniumgate et ses 200 milliards évaporés n'en est pas à son coup d'essai dans les affaires scabreuses. Cet avion, âgé d'une dizaine d'année, a coûté plus cher que le prix du neuf. On est resté dessus comme nous sommes en train de rester sur les 200 milliards de SOPAMIN puisque l'homme-orchestre dans les deux affaires est le même : Hassoumi Massoudou, directeur de cabinet du président Issoufou.

Autre vieilleries vendue aux Nigériens par Guri *tchiouta*, c'est ce scandaleux machin appelé « rail » de Bolloré. Là aussi, c'est du vieux matériel en plus dépassé par la modernité qui est chèrement vendu aux Nigériens. En plus de son écartement qui est inférieur aux normes en vigueur, le

chemin de fer de Bolloré commence à Niamey pour s'arrêter à Dosso soit quelques 130 km. A quoi sert un chemin de fer s'il est incapable de relier un pays à un ou plusieurs autres ?

N'oublions pas l'affaire Wallgates dans laquelle, selon notre confrère Le Républicain, « les équipements mis en place auraient coûté plus de 20 fois moins cher que ce qui était convenu dans le contrat. Ils ne coûteraient pas plus de 90 millions de FCFA alors qu'il aurait fallu des matériels de pointe qui aurait été évalué à près de 29 milliards de FCFA ». Pourtant, c'est pour améliorer la mobilisation des ressources internes que le gouvernement a attribué ce marché afin de mieux imposer les compagnies de téléphonie mobile au prorata de leurs chiffres d'affaires. Mais que Nenni, rien n'y fit au contraire l'État a perdu des milliards dans ce marché public sans pouvoir atteindre son objectif.

Le point commun à toutes ces affaires ou vieilleries, c'est qu'elles ont servi les instigateurs, bénéficiaires et autres décideurs ou intermédiaires de marchés publics à s'enrichir davantage au détriment du Trésor public. Mais rien d'étonnant, c'est la marque de fabrique du Guri *tchiouta* qui a réussi en un temps record à agenouiller le pays à travers, notamment, et comme le disait Bazoum Mohamed en 2007 parlant de la gestion du Premier ministre Hama Amadou : « **les finances publiques furent**



**mises sous coupe réglée et des hommes d'affaires, enrichis outrageusement et à la vitesse de l'éclair, poussèrent comme des champignons à l'image de leurs bâtiments à étages dans les quartiers de Niamey. »**

C'est fou ce que le temps peut rattraper l'Homme et à la « vitesse de l'éclair ».

**Amadou BELLO**

### Insécurité

## Une nouvelle attaque dans la région de Tillabéri

Insécurité dans la région de Tillabéri, frontalière du nord Mali, en dépit de l'état d'urgence instauré depuis la date du 03 mars 2017 par les autorités nigériennes.

Une attaque vient d'y être perpétrée dans la nuit du dimanche à lundi dernier précisément à Fonéko (frontière du Niger d'avec le Mali). Selon la Radio Nationale, au moins deux gendarmes nigériens ont été tués dans cette attaque terroriste. Les soldats étaient à leur poste à une trentaine de kilomètres de Téra quand des hommes armés ont tiré sur eux.

Les assaillants non identifiés ont également

emporté des armes et des munitions, ainsi que deux motos avec eux. Les deux gendarmes tués ont été inhumés lundi en présence du gouverneur de la région de Tillabéri, Ibrahim Tidjani Katchala, ainsi que des autorités militaires, administratives et coutumières de la région. Les enquêtes se poursuivent, le gouverneur de région de Tillabéri dit que cet acte ne sera pas impuni ; les auteurs de cet acte seront traqués et traduits devant la justice et souhaite les condoléance à la famille des victimes.

**Ismael Bagoudou**



**Entretien/cas de discrimination à la FSEJ**

# Une mère porte plainte contre l'université de Niamey

*Renvoyée de l'université à cause de la maladie de sa fille, Dr Shérif se confie au Monde d'Aujourd'hui : « Chaque enfant de ce pays doit avoir la possibilité d'accéder aux soins de qualité, indépendamment du statut socio-professionnel de ses parents. Et aucune mère ne mérite de perdre son emploi à cause de la gravité de l'état de santé de son enfant. »*

**Le Monde d'aujourd'hui : Dr Shérif, bonsoir !**

Dr Chérif : bonsoir Monsieur Yéro et merci de m'avoir reçue.

**Alors, Dr, comment vous présenteriez-vous à nos lecteurs ?**

Je m'appelle Elisabeth SHERIF. Née de parents nigériens, originaires de la région de Maradi et tous les deux issus du clan aristocratique du sultanat du Gobir. Après des études primaires et secondaires dans la ville de Maradi, j'ai été orientée au Nigéria après le BAC, où j'ai fait mon premier cycle universitaire, au Département de Science Politique de l'université d'Ibadan. J'ai effectué le second Cycle en France, au Centre d'Étude d'Afrique Noire de l'Institut d'Études politiques de Bordeaux, où j'ai obtenu un DEA en Relations Internationales. Après l'obtention d'un Doctorat en Science politique à l'École doctorale de Science Politique de Bordeaux, avec la mention très honorable et les félicitations du Jury, j'ai été recrutée, en 2009, à la Faculté des Sciences Économiques et Juridiques (FSEJ) de l'Université Abdou Moumouni de Niamey, en tant qu'enseignante-chercheuse, contractuelle. Et j'y étais jusqu'en 2012, date de mon exclusion du Département de Droit de ladite Faculté.

**Très brillant dois-je reconnaître ! Mais dites-nous, vous parlez d'exclusion. Qu'est-ce à dire ? Comment peut-on exclure une enseignante-chercheuse de l'Université, malgré l'insuffisance numérique d'enseignant-chercheurs compétents tant déplorée et décriée ? Que s'est-il donc passé ?**

Au fait, en mars 2011, une leucémie avait été diagnostiquée à mon enfant, alors âgée d'un an. Elle a presque aussitôt été évacuée à Paris. Suite à cela, le Département m'avait demandé de faire un choix entre les soins de mon enfant et mon poste. En l'absence d'un centre d'oncologie pédiatrique à Niamey et l'équipe médicale de ma fille jugeant notre retour à Niamey inopportun, j'ai



donc opté pour les soins de la petite.

Ce qu'il faudrait retenir c'est qu'à l'époque déjà, les cours étaient programmés à la FSEJ. La faveur que j'avais sollicitée alors auprès du Département, c'était d'avoir une programmation qui prendrait en compte l'agenda du protocole des soins de la petite. C'est-à-dire, poursuivre les soins à Paris, venir dispenser mes cours et repartir. J'avais donc cru que le même Département qui a permis à certains de ses membres d'exercer des fonctions politico-administratives tout en assurant leurs cours, pouvait aussi m'accorder la possibilité d'accomplir mon devoir de mère envers mon enfant dans son combat, tout en m'acquittant de mes obligations académiques.

**Et cela ne vous a donc pas été accordé ?**

C'est peu dire. Ce fut même beaucoup plus que cela. Dans la mesure où, les membres du Département, avec qui j'estime n'avoir eu que de rapports de respect, avant le diagnostic et l'hospitalisation de ma fille, ont finalement estimé que j'avais tenu des propos irrespectueux à l'en-

contre du Chef de Département lors de l'entretien que j'avais eu avec lui le 16 mai 2012. Et partant de cela, ils lui ont donné le pouvoir de décider, à sa guise, du renouvellement ou non de mon contrat.

**Que s'est-il donc passé au cours de cet entretien ?**

Au fait, la première hospitalisation de ma fille a duré du 6 avril 2011 jusqu'au mois de Janvier 2012 soit neuf mois. Tout au long de cette période, j'ai tenu à garder le contact avec le Département à travers l'organisation de mes examens, avec l'aide de quelques collègues, l'envoi de mes notes et des nouvelles sur l'évolution des soins de la petite. Mais le Chef de Département de l'époque, pour des raisons que j'ignore, n'a jamais voulu répondre aux courriers que je lui adressais ; y compris ceux que j'avais envoyés à la fin de l'hospitalisation de mon enfant, faisant part au Département de ma disponibilité à reprendre les cours du second semestre que je n'ai pas pu dispenser à cause de l'hospitalisation et même à prendre un peu plus de cours sur mon cahier de charges. En dépit de cela, il a tout de même,

le 19 avril 2012, soulevé, au Conseil de Département, la question de ce qu'il a présenté comme étant mon absence prolongée. Les membres du Conseil lui ont par la suite demandé de prendre contact avec moi, pour clarifier la situation. Ce qu'il n'a pas fait. Et ce n'est que près d'un mois après, lorsque j'étais venue donner le seul cours auquel on m'avait finalement cantonnée, je l'avais croisé, strictement par hasard, à proximité de son bureau. Il me fit savoir qu'il voulait me voir.

Une fois dans son bureau, il m'a signifié que le Département l'avait mandaté, pour me « rappeler à l'ordre ». L'expression « rappel à l'ordre » m'a paru inappropriée, et je l'ai ouvertement fait savoir. Ceci d'autant qu'en dehors du fait que je n'avais tout de même pas « acheté » le diagnostic de la maladie, j'étais assidue au Département avant l'hospitalisation de ma fille et participais aux activités organisées par celui-ci. Il m'était arrivé d'appeler pour prévenir d'un éventuel retard ou de venir aux réunions pédagogiques un cathéter (ndlr, instrument de perfusion intraveineuse) à la main. Et jamais

mes cours et mes notes n'ont été la cause du blocage des délibérations ou de clôture de la session académique de la Faculté.

C'est donc à la suite du compte rendu de cet entretien qu'il a fait au Conseil de Département du 4 juin 2012, que les membres dudit Conseil, ont décidé de lui octroyer les pleins pouvoirs sur la question du renouvellement de mon contrat.

**Les membres dudit conseil, ont-ils cherché à connaître votre version des faits avant de prendre cette décision ?**

Absolument pas. Personne ne m'a posé des questions sur les propos que j'ai tenus lors de cet entretien. Et je ne connais pas non plus les propos qui m'ont été attribués. J'imagine cependant, qu'ils devaient être suffisamment graves, au point d'amener des membres d'un Département de Droit, à occulter le principe du contradictoire qu'ils enseignent à leurs étudiants, et de donner à une personne la possibilité d'être juge et partie en même temps. Sans compter que cette manière de faire n'est indiquée nulle part dans les textes régissant la procédure du recrutement ou du renouvellement d'un contrat dans les universités publiques nigériennes.

Toujours est-il que, à l'expiration du contrat, le Chef de Département a donné au Doyen de la Faculté, un avis défavorable à la demande de renouvellement de mon contrat. Et le conseil du Département du 31 décembre 2012 a entériné sa volonté.

**Qu'avez-vous fait après cette sorte de « radiation » pour emprunter le langage militaire ?**

Au moment des faits, tout ce que je pouvais faire c'était d'écrire au Département et à la Faculté. Et d'ailleurs, dans le courrier que j'ai adressé au Doyen de la Faculté, en réaction à l'avis défavorable formulé par le Chef de Département et avec ampliation, à titre d'information, au Recteur de l'Université et au SG du SNECS, j'ai suggéré à ce que le dossier médical de ma fille soit soumis au conseil de santé de l'Université. Et ceci, afin qu'il tranche sur les allégations de mon refus délibéré d'obéir aux injonctions de la présence effective intimées par le Département.

J'ai également suggéré le déclenchement d'une procédure disciplinaire à mon encontre, concernant les propos irrespectueux que j'aurais tenus. Et j'avais même souligné que si à l'issue de cette procédure, il s'est avéré que j'avais effectivement manqué du respect au Chef de Département, je serais prête, conformément à l'éducation que j'ai reçue, à

lui demander pardon. Mais cela, aussi, n'a pas été fait.

Somme toute, même si ma culpabilité avait été prouvée à l'issue de ces deux procédures, les textes de l'Université, aux termes de l'article 12, prévoient des sanctions plutôt progressives, comprenant une dizaine d'étapes, allant de l'avertissement à la révocation. J'ai ainsi écopé, de prime à bord, de la sanction maximale. Mais je ne pouvais rien faire d'autre qu'envoyer des courriers, auxquels on ne répondait strictement pas. L'état de santé de ma fille devenant de plus en plus préoccupant.

**Aujourd'hui, vous où en êtes ?**

R : Ma fille a été rappelée à Dieu le 25 avril 2016 ...

**Allahou Akbar ! Nos condoléances ... humaines ...**

Merci ! Et dès le mois de juin 2016, j'ai commencé à entreprendre des démarches au niveau de la Faculté, en vue de reprendre mon poste. Mais les choses se sont avérées beaucoup plus difficiles que je ne le croyais. Ceci d'autant que je dois reprendre la procédure du recrutement à zéro. Et ce, même avec l'appel d'offre d'un poste de politologue contractuel lancé par la FSEJ dans le courant du mois de mai 2016, et après avoir fait part aux autorités de la Faculté de mon souhait de faire partie du Département de Science Politique qui vient d'être créé.

**Reprendre la procédure de recrutement à zéro ?**

En effet. C'est-à-dire, non seulement les pièces que j'avais fournies en 2009 seront réexaminées au niveau du Département et de la Faculté, mais aussi, elles seront soumises par la suite au Conseil Scientifique de l'Université. Une étape qui n'existait pas lors de mon recrutement en 2009. Mais cette étape ne m'effraie pas. À la limite, tout ce que le Conseil Scientifique pourrait faire, serait de rejeter le dossier. Et les raisons, scientifiques, qu'il aurait alors avancées, seraient pour moi des défis à relever à l'avenir. Ce qui est plutôt déplorable, c'est le fait de constater que même après le rappel à Dieu de ma fille, les membres du Département de Droit et les autorités de la FSEJ à leur tête, persistent à croire que la décision qu'ils avaient prise à notre encontre en 2012 était des plus normales et appropriées.

**C'est incroyable ! Maintenant, que comptez-vous faire pour rentrer dans vos droits ?**

Dans le courant du mois de Décembre 2016, j'ai sollicité les conseils d'un Avocat. Ce dernier a émis l'idée de poursuivre les démarches en vue de trouver une solution à l'amiable,

au lieu de déclencher la procédure judiciaire. Mais face à la persistance du blocage, nous avons finalement déposé une requête auprès d'une instance compétente, le vendredi 5 mai 2017. Parallèlement, j'ai adressé une autre requête au SNECS, l'invitant à se prononcer, au moins, sur le dossier. J'envisage également de recourir à d'autres actions légales. Cela me paraît très important parce que, figurez-vous qu'en 2012, je m'étais retrouvée, du jour au lendemain, sans emploi, avec une enfant nécessitant une prise en charge médicale à la fois lourde et coûteuse. Par la grâce de Dieu, son Papa avait un emploi permettant d'assumer sa prise en charge médicale. Mais essayez un peu d'imaginer, dans les mêmes circonstances, le sort d'une famille n'ayant pas la possibilité de prendre en charge les soins de son enfant par d'autres moyens. Par la grâce de Dieu également, la profession que j'exerçais, me permettait, en dépit de mon exclusion, de continuer à mener, plus ou moins, un train de vie professionnel, à travers des écrits, à l'image de l'ouvrage qu'il m'a été donné de publier aux éditions l'Harmattan (« Élections et Participation politique au Niger. Le cas de Maradi. Contribution à l'analyse électorale en Afrique, 446 pages). S'improviser journaliste à travers des articles de presse que des journaux comme le vôtre publient ; offrir des services de consultante, etc. Mais les parents d'un (e) enfant n'ayant pas eu la chance d'avoir une profession adaptable aux circonstances, auraient été injustement contraints au chômage systématique, en plus du drame de la maladie, la douleur de la perte de l'enfant et le besoin de subvenir aux besoins du reste de la fratrie dans certains cas. D'où vraiment l'importance de sensibiliser le public sur la nécessité de protéger à l'avenir des familles contre les abus administratifs de ce genre, à travers l'adoption d'une loi ou le renforcement de celles qui existent déjà en la matière.

Chaque enfant de ce pays doit avoir la possibilité d'accéder aux soins de qualité, indépendamment du statut socio-professionnel de ses parents. Et aucune mère ne mérite de perdre son emploi à cause de la gravité de l'état de santé de son enfant.

**Dr SHERIF, intenté un procès à un Département de Droit, n'est-ce pas une mission périlleuse voire même impossible ?**

Le Département de Droit de la FSEJ est en effet l'un des greniers du recrutement d'universitaires aux hautes fonctions administratives, politiques et judiciaires. Et qu'à ce titre, il est composé d'anciens ministres, de

ministres en activités, d'« éminents défenseurs des droits de l'homme », des conseillers dans les hautes sphères de l'État et des personnes siégeant ou ayant siégé dans les plus hautes juridictions de ce pays. Mais au-dessus de toutes ces illustres personnalités et les ramifications de leurs réseaux de pouvoirs et d'influence, se trouve un Dieu, en qui j'ai pleinement confiance. Et c'est pour cela que je refuse de céder à la fatalité.

Non seulement j'irai, malgré moi en procès. Mais aussi, s'il nous arrive de le remporter et qu'il y ait des retombées financières, l'intégralité de la somme sera orientée vers des œuvres caritatives, et nous pensons particulièrement au centre d'oncologie pédiatrique de Niamey. Une partie sera aussi, symboliquement, versé à l'Université, en guise de soutien pour les frais que ses autorités auraient à débloquer pour payer des avocats, juste pour se dresser en faced'une femme, une mère dont le crime aurait été de faire le choix de lutter pour la survie de son enfant. Comme je l'ai souligné ailleurs, il me serait possible de faire cela, car l'Avocat qui a bien voulu plaider notre cause, nous a affirmé qu'il le ferait gratuitement, car il lui serait impossible de toucher de l'argent pour la défense d'un tel dossier. En même temps, je n'exclus pas du tout l'éventualité du retrait de la requête, au cas où les autorités de l'université acceptent enfin de se pencher sur ce dossier, avec la ferme volonté de débloquer la situation.

C'est d'ailleurs l'occasion de rappeler, que c'est nullement une procédure que je déclenche contre des individus, mais contre des pratiques, qui ne méritent pas d'avoir droit de cité dans nos sociétés et encore moins dans une institution universitaire.

**Et pour notre part, Le Monde d'aujourd'hui, nous faisons à nos lecteurs la promesse de les informer sur chaque détail de cette affaire. Pour terminer, Dr SHERIF, que nous diriez-vous en termes de conclusions ?**

Ce sont des mots de remerciements, à l'endroit de tous ceux qui n'ont jamais cessé de croire que mon exclusion de la FSEJ en 2012 n'était pas la décision la plus appropriée, tant sur le plan humain, professionnel que juridique, et qui ne cessent de m'épauler à travers leur présence, soutien, conseils, contacts et expertise. Que Dieu vous bénisse tous.

**Dr Sherif, merci !**

**Entretien réalisé par : Ibrahim YERO**

## Persistance des coupures d'électricité à Niamey

# Gourou banda ou le pétard mouillé du Guri

Depuis quelques jours la ville de Niamey fait face à des sérieuses coupures du courant électrique qui durent des longues minutes, voire même des heures selon les quartiers. La Société nigérienne d'électricité (NIGELEC) – qui assure la fourniture du courant électrique – semble n'avoir aucune solution urgente en mains. Dans ses différentes sorties médiatiques, le Directeur général de cette société n'a donné aucune garantie que les choses peuvent s'améliorer dans les jours ou semaines à venir. C'est donc la mort dans l'âme que les habitants de Niamey continuent à subir les conséquences désastreuses de cette situation. Aussi curieux que cela puisse paraître, ces coupures interviennent un peu plus d'un mois seulement après l'inauguration, à grande pompe, par le Président Issoufou Mahamadou de la centrale thermique de Gorou banda. A l'occasion de cette inauguration, le Président Issoufou et les membres de son gouvernement ont donné l'espoir aux habitants de Niamey qu'ils sont au bout de leur

calvaire par rapport aux coupures d'électricité. Aujourd'hui, avec ces coupures, le constat est là : la centrale Gorou banda ressemble à tout point de vue à un pétard mouillé. Et pourtant, dès que l'idée de la création de cette centrale a été rendue publique, des voix très averties se sont élevées pour dissuader le Président Issoufou Mahamadou et son gouvernement à se lancer dans cette aventure qui ne peut être qu'un gâchis par le Niger. Au nombre de ces voix, on peut retenir celle du Professeur Albert Wright, un des compagnons de Feu Professeur Abdou Moumouni Dioffo dont un des héritages est la découverte de l'énergie solaire. A travers plusieurs interventions publiques, Professeur Albert Wright a démontré, avec des chiffres à l'appui, que la centrale thermique de Gorou banda ne sera qu'un simple gâchis pour un pays comme le Niger. Il a, dans le même temps, démontré qu'avec la moitié de la somme qui sera investie dans cette centrale, le Niger peut se doter d'une centrale solaire qui va non seulement ré-

gler une bonne partie de ses problèmes énergétiques, mais qui sera aussi moins coûteuse en termes de fonctionnement et de maintenance. A titre d'exemple, il a démontré que rien qu'en fuel, la centrale thermique de Gorou banda bousille des dizaines de millions de francs CFA par jour. Malheureusement, tous les pertinents arguments développés et défendus par le respectable Albert Wright sont tombés dans les oreilles sourdes des *Guristes* qui l'ont peut-être confondu à un mili-

tant de l'opposition et plus précisément du Mouvement démocratique nigérien pour une fédération africaine (MODEN-FA/LUMANA-AFRICA). Maintenant que la preuve est presque faite qu'elle est incapable de remplir la mission pour laquelle elle a été créée, la centrale thermique de Gorou banda peut être reversée au programme Niamey Nyala, parce que depuis la colline où elle est perchée, elle contribue au décor de la capitale, notamment la nuit avec ses jolis lampadaires. **A.O.M**

## Il faut le dire...

Aujourd'hui, à l'appel de la société civile, les Nigériens vont de nouveau battre le pavé pour se faire entendre d'un pouvoir qui est pourtant sourd, muet et aveugle. Un pouvoir qui ne manifeste aucun souci véritable de voir régulièrement enseignants et élèves dans la rue, la panacée étant de valider à n'importe quel prix l'année scolaire, quitte à octroyer le BEPC aux candidats à moins de 5/20. Un pouvoir qui continue, sans crainte, de promouvoir une scandaleuse rupture d'égalité des citoyens devant la loi, jetant en prison des complices et bénéficiaires de délits tandis que les auteurs sont libérés car militants du Pnds Tarayya ou de partis alliés dans la dépravation des mœurs politiques. Un pouvoir qui n'est nullement gêné par les scandales financiers qui tournent pourtant autour de plusieurs dizaines, voire de centaines de milliards de nos francs, protégeant et promouvant ouvertement, au mépris des Nigériens, de grands voyous de la République. Un peuple qui détourne des milliers de tonnes d'une aide alimentaire, qui refuse obstinément d'ouvrir la moindre information judiciaire contre les auteurs, mais qui a le culot d'aller devant les partenaires pour demander de nouvelles aides alimentaires. Un pouvoir qui viole délibérément les lois de la République, y compris la constitution, maintes fois violée, mais qui ne manque aucune occasion de parler d'État de droit. Bref, un pouvoir vis-à-vis duquel les Nigériens nourrissent une grande désaffection mais qui rêve de modification constitutionnelle pour s'éterniser à la tête de l'État et disposer du Niger comme bon lui semble. L'uraniumgate, entre autres scandales, qu'il veut étouffer ne fera que prendre de l'ampleur désormais. Car, par leurs tâtonnements et leur volonté d'empêcher toute manifestation de la vérité sur cette affaire, Mahamadou Issoufou et Massoudou Hassoumi ont donné aux Nigériens davantage de raisons de s'accrocher et de revendiquer justice. Et ils ont beau multiplier les obstacles, ils ne feront que renforcer la détermination du peuple nigérien à comprendre exactement ce qui s'est passé, à situer et à clarifier les responsabilités. Objectif de plus en plus proche, le départ de François Hollande de l'Élysée étant synonyme de décantation et de « moralisation de la vie publique française » [Ndlr : dixit Emmanuel Macron, le nouvel élu à la présidence française]. Or, des dossiers sulfureux qui risquent de rattraper plein de gens, au Niger et dans l'Hexagone, il y a l'uraniumgate, cette vente frauduleuse d'uranium qui pourrait concerner, quoi que prétendent certaines voix, de l'uranium du Niger et d'Areva. Et si, par hasard, ces 200 milliards constituent la contrepartie nigérienne de productions d'uranium à venir ? N'est-ce pas ce qui nous est arrivé dans le cas du pétrole ? Wait and see. **GAMBO**

### Fermeture du compte de la société civile à ECOBANK

## Qui a peur de la vérité sur l'affaire URANIUMGATE

La semaine dernière, les organisations de la société civile engagées dans la justice sur l'affaire dite URANIUMGATE ont eu la désagréable surprise d'apprendre la fermeture du compte qu'elles ont ouvert il y a de cela plusieurs jours. Dans une correspondance qu'elle leur a adressée, la banque prétend que le compte serait contraire à une loi sur la lutte contre le blanchiment des capitaux et la lutte contre le terrorisme. Au-delà des organisations de la société civile concernées, de nombreux observateurs ont souri en apprenant les arguments avancés par ECOBANK pour justifier sa décision. Les questions que les uns et les autres se posent sont celles de savoir pourquoi dès le jour de l'ouverture du compte cette banque n'a pas évoqué la loi qu'elle brandit aujourd'hui et où sont passés tous les con-

seillers juridiques d'ECOBANK qui a la prétention d'être une banque continentale ? Mais que les responsables de cette banque le disent ou pas, les Nigériens savent que l'ordre de fermer le compte est venu d'ailleurs. Il est sans doute l'œuvre de ceux-là qui ne veulent pas voir la vérité éclater dans l'affaire dite URANIUMGATE. Avec la manière dont l'enquête parlementaire sur cette affaire a été bâclée, la société civile qui insiste à faire jaillir cette lumière ne peuvent qu'être la cible des manœuvres surnoises de ceux et celles qui n'ont aucun intérêt à ce que les Nigériens sachent ce qui s'est passé dans cette affaire impliquant l'actuel ministre des finances Hassoumi Massoudou qui a agi en sa qualité de Directeur de cabinet du Président de la République Issoufou Mahamadou. **A.O.M**



# Année blanche ou le CHAOS

Il y a de ces situations malheureuses qui sont souvent préférables à celles qui seraient souhaitable ; en clair, la sagesse populaire dirait « à quelque chose malheur est bon ». C'est exactement le schéma qui est en train de se dessiner sur la fameuse école nigérienne. Entre nous, il faut être sérieux, lucides et objectifs pour reconnaître et accepter que jamais l'école nigérienne n'a connu autant de remous que cette année 2017. Les acteurs du 09 Février 1990 sont là pour en témoigner ; même cette année légendaire n'a pas été autant perturbée que celle-là. Même pas les autres années qui ont été blanchies ou sabotées avec un passage automatique inédit. En somme l'année scolaire en cours ressemble à un chaos académique dont la solution la plus plausible n'est rien d'autre qu'un autre chaos, certes moins sulfureux que le premier. On a le choix entre deux coulevres et à nous de choisir celle qui mord le moins.

Le caractère inédit des perturbations de cette année réside dans le fait que tous les secteurs de l'éducation sont en ébullition. Les scolaires d'abord avec leurs revendications traditionnelles qui ne reposent que sur la recherche de meilleures conditions de travail et d'existence. Des salles de classes équipées, des fournitures scolaires, des enseignants en quantité et en qualité, des bourses et allocations qui tombent régulièrement, telles sont les principales revendications des scolaires. Qu'est-ce qui n'est pas légitime dans ces demandes ? Qu'est-ce qui est politique dans ces revendications ? Absolument rien si ce n'est la mauvaise foi des dirigeants qui voient des manipulations politiques partout où un syndicat ou une association bouge. Du côté des enseignants, les revendications sont aussi des plus traditionnelles. Elles reposent significativement sur les questions salariales et statutaires. Il faudrait juste signaler qu'il y a deux niveaux de revendication : celles concernant les enseignants titulaires et celles beaucoup plus nombreuses relatives aux enseignants contractuels qui constituent de nos jours l'essentiel du corps enseignant du Niger. Là aussi, à bien y regarder, il n'y a rien de politique dans ces revendications ; tout est corporatiste et il n'y a que les gouvernants dans leur fuite en avant qui voient des complots politiques même dans leurs propres canapés. Voilà donc notre école prise en otage ou hypothéquée par le refus ou l'incapacité des dirigeants à satisfaire aux légitimes revendications des scolaires et des enseignants. Un autre foyer de dérèglement réside dans le mauvais choix des administrateurs et autres cadres chargés de

la gestion du monde scolaire. À commencer par les ministres, ce sont tous des gens dont le profil ne correspond absolument pas au portefeuille. Beaucoup d'observateurs ont par exemple dénoncé la nomination de Ben Omar à la tête de l'enseignement supérieur. Mais rien n'a été fait ; on a préféré vivre l'expérience, une sulfureuse aventure qui a endeuillé le pays. À l'intérieur de l'administration scolaire, la gaffe est partout la même ; des mauvais choix sont encore en train d'envenimer les relations entre les syndicalistes scolaires et enseignants et l'administration. Des gens qui négocient mal ; des gens qui parlent mal, très mal. C'est le cas par exemple du président du comité de négociation qui est sorti sur les ondes menacer d'emprisonner les contractuels du fait, selon lui, de l'arrogance qu'ils témoignent à leur égard. Un aveu qu'il aurait regretté car, l'arrogance est un sentiment qui ne se déploie que face à de piètres individus.

Scolaires, enseignants, cadres et personnels administratifs, tel est le chaos de désolation qui est en train de déstabiliser profondément l'école nigérienne. Ce travail de sape n'est plus en cours ; non ! Il est terminé et plus aucun messie ne saurait sauver cette année. Seule issue conséquente, un prolongement de l'année d'au moins trois mois ! Et cette option, l'Etat la trouve très onéreuse ; il ne peut pas en supporter les charges et exigences financières. Pour cela, une solution tatillonne a été envisagée : ouvrir les écoles matins et soirs. Figurez-vous que cette solution est plus dangereuse que salvatrice. D'ores et déjà, élèves et enseignants sont en train d'en faire les frais. Les élèves chôment comme ils le peuvent pour se mettre à l'abri de la canicule ; les pauvres enseignants se retrouvent démotiver devant un nombre insignifiants d'élèves dans les soirées ; un nombre dont une partie somnole à volonté, épuisés qu'ils sont par les incessants allers-retours.

Y a-t-il quelque chose à sauver dans cette affaire ? Absolument rien pourvu que les uns et les autres veuillent être objectifs. Au fait nous ne sommes pas du tout pessimistes ; nous dénonçons toute solution colmatée qui ne ferait qu'exacerber le problème. Qu'est-ce qu'on enseignerait matin et soir et à qui ? S'il vous plaît, avec la baisse criarde de niveau, les enseignants ont du mal à conduire efficacement leurs activités. Des chapitres prévus pour une (01) heure prennent une (01) semaine à l'épreuve des faits. Alors, c'est à de tels élèves qu'il faut dispenser des cours du soir ? Pourquoi ? Certainement pour les abrutir davantage car leur piètre niveau de connaissance ne permet pas objectivement ce dosage dont on veut leur imposer.

S'il vous plaît ! Prolongez cette année ou



M. YAHOUZA SADISSOU Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

laissez les élèves aller en vacance pour qu'ils reviennent boucler avec septembre et octobre. Comme cela la nouvelle année démarrerait ou en novembre ou en décembre. En dehors de cela, toute solution s'apparente à un saut dans l'inconnu et, il faut préférer une année blanche à vos propositions occultes. Les parents d'élèves le savent très bien et certains parmi eux ont cessé de donner de la voix dans le sens d'un éventuel sauvetage : il faut carrément blanchir l'année et commencer très tôt à préparer activement et conséquemment l'année scolaire 2018. À bon entendeur, salut.

BOUDA

## LE MONDE D'AUJOURD'HUI HEBDOMADAIRE NIGERIEEN D'INFORMATIONS GENERALES ET D'ANALYSE

Siège Terminus, 1<sup>er</sup> virage à gauche après l'Hôtel Terminus en venant du Rond point Grand Hôtel.

**RCCM-NI-NIA-2014-B-2269 / NIF:297 59/S**

*E-mail : [lemonde\\_niger1@yahoo.fr](mailto:lemonde_niger1@yahoo.fr)*

**Directeur de publication**

**Ibrahim A. YERO**

CEL : 90.06.78.46

**Directeur Commercial**

**Inoussa DICKO**

90.00.99.83 / 96.75.34.12

**Conception & Composition  
LE MONDE D'AUJOURD'HUI  
Tirage : 1 500 Exemplaires sur  
les presses de la G.I.N**



# Emmanuel Macron: une politique étrangère française à définir

**Emmanuel Macron entre cette semaine à l'Élysée et souhaite que la France retrouve sa ligne « gaullo-mitterrandienne ». Le nouveau président arrive au pouvoir dans un contexte particulier. Le nationalisme exacerbé prend de l'ampleur partout dans le monde. Il est incarné notamment par Donald Trump, Vladimir Poutine, ou encore le Brexit. A contrecourant, il souhaite une France profondément ancrée dans l'Europe et ouverte sur le monde. Mis à part ces grandes lignes, la politique étrangère du nouveau président reste à définir.**

L'homme « en marche » bouscule tous les repères, mais affiche ses priorités. Sa victoire « est pour la France » et aussi « pour l'Europe », et il le dit sur un ton grave dès le soir du dimanche 7 mai 2017, lors de sa première prise de parole en tant que président élu.

« Je défendrai l'Europe, la communauté de destin que se sont données les peuples de notre continent. C'est notre civilisation qui est en jeu. Notre manière de vivre, d'être libres, de porter nos valeurs, nos entreprises communes et nos espoirs. J'œuvrerai à retisser le lien entre l'Europe, et les peuples qui la forment. Entre l'Europe et les citoyens. »

Redynamiser l'Union européenne et mener des réformes pour une Europe plus juste. La mission s'annonce difficile pour Emmanuel Macron. Mais celui qui a fait barrage au Front National et plus largement aux europhobes n'a pas le choix. Il doit rapidement passer à l'action. « Ça ne pourra plus être exactement la même Europe qu'hier », avertit d'emblée Bertrand Badie, professeur des universités à Sciences Po Paris, contacté par RFI.

« L'Europe d'aujourd'hui est une Europe du statu quo. Elle fonctionne de cette façon pour pouvoir préserver son consensus. Ce serait quand même paradoxal qu'un candidat qui s'est engagé sur le changement et sur l'Europe reste muet sur les grandes

évolutions européennes, comme ses prédécesseurs avaient tendance à l'être », explique le spécialiste des relations internationales, avant de rappeler que « le jeu européen est une partition à vingt-sept ».

Au sein de l'Union européenne, tous les Etats restent souverains. Ils doivent donner leur accord pour le moindre changement. Si Emmanuel Macron veut rester fidèle à lui-même, il lui faudra faire des propositions concrètes pour l'Europe. « La principale difficulté, pour Emmanuel Macron, est de mener deux grands chantiers en même temps. Celui des réformes et celui du Brexit », ajoute Bertrand Badie. « Mettre l'Europe à équidistance de Moscou et de Washington »

Pour sa première visite à l'étranger, Emmanuel Macron se rendra à Berlin, auprès de la chancelière allemande, Angela Merkel. Mais durant sa présidence, il devra affronter d'autres chefs d'Etat plus coriaces, notamment le président russe.

Vladimir Poutine a réagi sans enthousiasme à l'élection d'Emmanuel Macron. Le langage du Kremlin est resté très diplomatique. Le président russe a néanmoins invité Emmanuel Macron à surmonter la méfiance mutuelle. Pour Bertrand Badie, le jeune président français peut très bien tenir tête à Vladimir Poutine. Pour y parvenir, Emmanuel Macron doit avoir une vision cohérente des relations internationales,

surtout sur des dossiers importants comme la Syrie et le terrorisme.

Son futur gouvernement et les différentes nominations aux postes diplomatiques détermineront sa vision sur la politique étrangère. « Il y a une grande idée qui circule et qui veut que face à un Poutine, il faut quelqu'un qui montre ses muscles et ses dents de carnivores », explique le professeur de science politique. « Chez les vieux routiers de la politique, il y a cette idée qu'un homme jeune ou qu'une femme élue à la tête d'un pays n'a pas l'expérience qui lui permet de résister aux ogres et aux monstres sacrés de la politique. Je dirais que c'est probablement important, parce que ça joue incontestablement dans la pensée des uns et des autres mais l'essentiel n'est pas là. L'essentiel est une confrontation de vision, de moyens et de ressources », tient-il à préciser.

Pour y parvenir, Emmanuel Macron affirme vouloir « placer la France, et l'Europe, à équidistance de la Russie et des Etats Unis ». Celui qui entre à l'Élysée cette semaine le clame haut et fort : il ne subira pas le diktat de Moscou. Il discutera aussi bien avec Vladimir Poutine qu'avec le partenaire américain, notamment du climat.

« La ligne que je veux avoir pour la France, c'est une ligne que je qualifierais de gaullo-mitterrandienne, c'est l'indépendance de la France, c'est pour cela que je veux une France forte, qui fasse ses réformes, qui soit crédible et qui soit forte en Europe », détaille Emmanuel Macron.

« Dynamiser la diplomatie française » Le jeune président devra donner une impulsion à la diplomatie française. « Le gros problème de la diplomatie française c'est qu'il faut qu'elle redémarre, qu'elle retrouve



sa crédibilité », insiste Bertrand Badie. « Cela fait près de vingt ans que la diplomatie française n'a plus véritablement de crédibilité. Il faudra la restaurer. Si Emmanuel Macron trouve la formule pour restaurer ce qu'était la diplomatie du temps du général de Gaulle ou de François Mitterrand, il marquera un pas quelle que soit sa jeunesse et quelle que soit la force intimidante des autres dirigeants. Si au contraire il ne trouve pas la formule et bien je crains que cette élection française ne pèse pas beaucoup dans l'avenir du monde », conclut le professeur des universités.

Cette diplomatie française devra également être active en Asie, avec le géant chinois mais aussi et surtout avec les pays du Sud. La coopération euro-africaine est l'une « des priorités » d'Emmanuel Macron.

Par Sami Boukhelifa (RFI)

**ONG AGIR CONTRE LA PAUVRETE  
(ACP Kistouwou)  
JUSTICE-PARTICIPATION-  
DEVELOPPEMENT**  
Siège : Gouré/Zinder BP : 18 Gouré  
Tel : 21 519 522 / 96 46 67 37 / 96 48  
64 25  
E-mail : ongacpniger@gmail.com  
N°0077/MISD/AR/DGAPPJ/DLP DU 14  
FEVRIER 2011



## Nom du Projet : Réintégration socioéconomique des réfugiés victimes de la secte "Boko Haram" dans le village de Yeryerni

Le **Fonds Julia Taft** est une initiative du Bureau de la Population, des Réfugiés et des Migrations (PRM) du Département d'Etat Américain pour répondre aux besoins critiques non satisfaits des réfugiés. Créé en 2000, le **fonds Julia Taft pour les réfugiés** soutient des projets qui complètent les services d'assistance aux réfugiés. Les programmes qui réussissent sont ceux qui peuvent être mis en œuvre au niveau local et qui ne sont pas traités par le Bureau du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR).

Dans le cadre de ce fonds, l'ONG ACP Kistouwou a obtenu de l'**Ambassade des Etats Unis d'Amérique à Niamey** un financement pour mise en œuvre d'un projet d'assistance aux réfugiés au niveau du village de Yeryerni dans la commune Urbaine de Gouré-Région de Zinder.

Pour un cout total de **12.500** Dollars US soit environ **6.875.000** F CFA, le projet durera 1 an. Il a pour objectif global est de faciliter la mise en œuvre d'activités permettant la réinsertion sociale de ses réfugiés afin qu'ils puissent avoir des conditions de vie décente dans leur communauté d'accueil.

Ainsi :

- Un atelier de couture sera installé dans le village et Quinze (15) femmes seront formées et recevront des kits à la fin pour pouvoir lancer leurs propres activités ;
- Cinquante-cinq (55) personnes (hommes et femmes) recevront un appui en matériel et en intrants afin de mener des activités de jardinage ;
- Trente-cinq (35) femmes recevront un appui en matériel et en intrants dans le cadre de leur activité de production d'huile d'arachide et autres dérivées ;
- Un moulin à grain sera installé dans le village afin d'alléger les souffrances des femmes.

La cérémonie de lancement a enregistré la présence du Vice Maire de la Commune Urbaine de Gouré, des chefs des services techniques départementaux (direction de la population de la promotion de la femme et de la protection de l'enfant, direction de la protection civile, direction du développement communautaires), des autorités coutumières du village de Yeryerni et les représentants de l'ONG ACP-Kistouwou.

Le Vice Maire de la commune urbaine de Gouré qui présidait la cérémonie



officielle de lancement a d'abord pris la parole pour souhaiter la chaleureuse bienvenue à tous les invités avant de remercier l'Ambassade des Etats Unis au Niger pour le choix porté sur les populations réfugiées de sa commune. Il a aussi remercié l'ONG ACP Kistouwou d'avoir initié ce projet avec la collaboration des bénéficiaires. Il a émis le vœu de voir le projet apporter une solution aux problèmes des réfugiés. Il a enfin promis d'accompagner les efforts de l'Ambassade des Etats Unis et de l'ONG ACP afin que les activités du projet se déroulent parfaitement pour le bonheur des bénéficiaires. Le Coordinateur de l'ONG ACP-Kistouwou dans son intervention a présenté en détail le Projet avant de souligner les nombreux avantages qu'il apportera aux réfugiés et à la population. Il a également remercié l'Ambassade des Etats Unis d'Amérique à travers le Fonds Julia Taft pour le soutien financier.

Le représentant des réfugiés quant à lui s'est dit très réjoui de ce projet et a remercié l'Ambassade des Etats Unis, l'ONG ACP Kistouwou et les autorités pour l'attention accordée à leurs souffrances. Il a aussi promis de faire bon usage du matériel mis à leur disposition.

**La mise en œuvre des activités de ce projet vise à offre une vie digne à la population de ces réfugiés en leur permettant d'être les propres acteurs de leur réinsertion sociale.**